

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
LARDIER et VALENCA**

Département des  
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N°25-2014

SEANCE du Jeudi 24 Avril 2014

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 11  
Présents : 11



L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 17 avril 2014 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

**Présents:** Mme BLANC Danielle, M. CORDIER Jean, M. COSTORIER Rémi, M. FAURE Jean-Claude, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme TRUCH Céline

Secrétaire de séance : Jean CORDIER

**OBJET : Avenant N°1 Convention Syme05 – Travaux de construction de réseaux « Serre de Ceyla »**

Le Maire propose à l'assemblée de signer l'avenant à la convention entre le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes et la Commune de Lardier et Valença relative aux travaux de construction de réseaux « Serre de Ceyla ». La convention initiale a été signée le 28 octobre 2013 (délibération du 26 septembre 2013 N° 59).

Le présent avenant a pour objet d'ajouter le mandat de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public en coordination de l'opération « Quartier Serre de Ceyla ».

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Accepte la proposition de son Maire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant à la convention.

Fait et délibéré, le 24 avril 2014

Le Maire  
Rémi COSTORIER